



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 26
Pouvoirs : 5

Date convocation : 07/05/2025
Affichage : 07/05/2025

Séance du 14 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 14 mai à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Henry PROUHEZE, Guylène BLAES, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET.

Absents excusés : Sébastien BROUSSARD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Thierry CHAZE, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Olivier ALLE à Marc OZIOL, Rose-Marie MARTIN à Guylène BLAES, Thierry CHAZE à Liliane PERISSAGUET. Guy MAYRAND à Patrick FERRERES.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

Objet : ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA GENDARMERIE :

L'association des "Amis de la Gendarmerie" est une association nationale reconnue d'intérêt général qui a pour objectif de promouvoir la présence et le prestige de la Gendarmerie. Leur vocation principale est de faire connaître, faire apprécier et soutenir la gendarmerie nationale au sein de la société civile.

A titre d'exemple, l'association a réalisé avec la Gendarmerie nationale "le guide de la sécurité pour les maires" en complément de l'application "Gend'Elus" et portant sur les enjeux de sécurité dans les zones de compétence de la Gendarmerie nationale. Ce document se veut concret et pratique composé de 39 fiches (cybersécurité, dépôt d'ordures, rodéos urbains, prévention de la radicalisation, violences contre les élus...). Une réédition de ce guide est prévue, permettant une diffusion plus large auprès des maires, tout en faisant connaître l'association.

L'adhésion des personnes morales, Communes et Intercommunalités, est une priorité pour l'association afin de renforcer le lien essentiel entre la Gendarmerie et les élus du territoire.

Le montant de l'adhésion est libre avec un minimum de 100 €/an.

Vu l'intérêt de cette association et les différents axes de travail qu'elle porte

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

VALIDE l'adhésion à l'association "Les amis de la Gendarmerie"

DECIDE de verser la cotisation pour un montant de 100 € à l'association en sa qualité de membre bienfaiteur

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier Margeride
Le Président,

Francis CHABALIER

